

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-12-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise LE FLOCH Déménagements, pour un déménagement 8 rue du Vast 50760 BARFLEUR, le vendredi 28 mai 2021,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit devant le n° 8 rue du Vast le vendredi 28 mai 2021 afin de permettre à l'entreprise LE FLOCH Déménagements de stationner son camion de déménagement.

**Article 2 :** La circulation des véhicules sera alternée aux abords de l'immeuble.

**Article 3 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise à l'aide de panneaux B15 et C18.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 07 mai 2021

Le Maire



Michel MAUGER

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : [secretariat@mairiedebarfleur.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleur.fr)